



Mardi 30 septembre 2025

www.sft.fr

























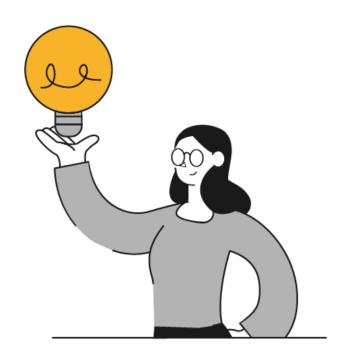






La société française des traducteurs

- Qu'est-ce que la SFT ?
- Quelles sont ses actions?
- Que fait-elle pour vous ?





L'histoire de la SFT



Fondée en 1947

- Syndicat professionnel
- Promeut les métiers de la traduction et de l'interprétation
- Défend les intérêts de celles et ceux qui exercent ces professions
- Près de 1400 membres
- Membre fondateur de la Fédération internationale des traducteurs (<u>FIT</u>)
- Membre de l'Union nationale des professions libérales (<u>UNAPL</u>) **Unap**
- Partenaire de l'Association française des formations universitaires aux métiers de la traduction (<u>AFFUMT</u>)





Les missions de la SFT

RASSEMBLER

les traducteurs, traductrices et interprètes,

quel que soit leur statut professionnel.

INFORMER

les traducteurs, traductrices et interprètes, en

activité ou en devenir, la clientèle, les

partenaires, les organisations professionnelles,

les institutions et la presse.

SOUTENIR

les traducteurs, traductrices et interprètes

dans leur activité professionnelle.











Notre structure

COMITÉ DIRECTEUR

9 à 15 personnes élues

DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

14 délégations en 2025,

16 en 2026



SIÈGE SOCIAL

Bureaux au Mans, 2 salariées







PÔLES ET COMMISSIONS

Développement des axes de l'action syndicale

FILIALE SFT SERVICES



Institut de formation, certifié Qualiopi



Les métiers de nos membres



Traduction spécialisée



Traduction <u>littéraire/d'édition</u> et audiovisuelle



Interprétation de liaison



Interprétation de conférence



<u>Traduction</u> et interprétation juridique et judiciaire



Recherche en traduction et en interprétation



Enseignement de la traduction et de l'interprétation





L'adhésion à la SFT : quels critères ?

- Exercer la traduction ou l'interprétation professionnellement
 - Membres titulaires, membres correspondants ou membres à titre probatoire (pour celles et ceux qui exercent depuis moins d'un an)
- Pour les **étudiants et étudiantes en traduction** : un statut de membre associé
- Exercer en **conformité avec la législation :** des justificatifs à présenter tous les ans au renouvellement de l'adhésion, une garantie pour les clients.
- Recevoir l'approbation de la commission Adhésions
- S'acquitter d'une cotisation annuelle
- Signer le(s) Code(s) de déontologie de la SFT





PROMOUVOIR

la profession et nos différents métiers.

DÉFENDRE

les droits et les intérêts matériels et moraux des traductrices, traducteurs et interprètes.

REPRÉSENTER

ses membres auprès d'organismes tels que la <u>Sécurité sociale des artistes auteurs</u>, la <u>Cipav</u>, le <u>FIF PL</u>, l'<u>ONIFF-PL</u>, l'<u>UNAPL</u>, la <u>SSI</u>, nos ministères de tutelle, la <u>FIT</u> et <u>FIT-Europe</u>.

ENTRETENIR

des relations privilégiées avec les organisations homologues.

ORGANISER

des évènements nationaux (<u>HJF</u>, <u>JMT</u>, <u>UETF</u>, <u>SAM</u>, <u>RTI</u>) et locaux (<u>Matinales et Vespérales</u>, <u>réunions</u> organisées par les délégations territoriales).

PUBLIER

des documents de référence (revue <u>Traduire</u>, <u>ressources</u>, <u>enquêtes</u>) et diffuser des <u>actualités</u>.

FAVORISER

l'interaction entre nos membres (<u>forums SFT</u>, <u>programme Boussole</u>, webinaires).



PROMOUVOIR



Promouvoir nos métiers

- Page Wikipédia SFT
- Site web, mini sites événementiels et <u>annuaire des membres</u>
- Présence sur les réseaux sociaux <u>LinkedIn</u>, <u>Facebook</u> et <u>Instagram</u>
- Articles sur nos métiers et sur nos membres <u>dans la presse</u>
- Articles et vidéos sur les sites et les publications de nos partenaires
- Contribution au guide <u>Devenir traducteur, interprète</u> de <u>Bpifrance</u>
- Prix Pierre-François Caillé de la traduction, en partenariat avec l'ESIT





SFT - Société française des traducteurs

Depuis 1947 au service des métiers et des professionnels de la #traduction #syndicat #professionne #interprétation

Traduction et localisation linguistique · Le Mans. Pays de la Loire · 28 K abonnés · 1 K-5 K employés







L'annuaire

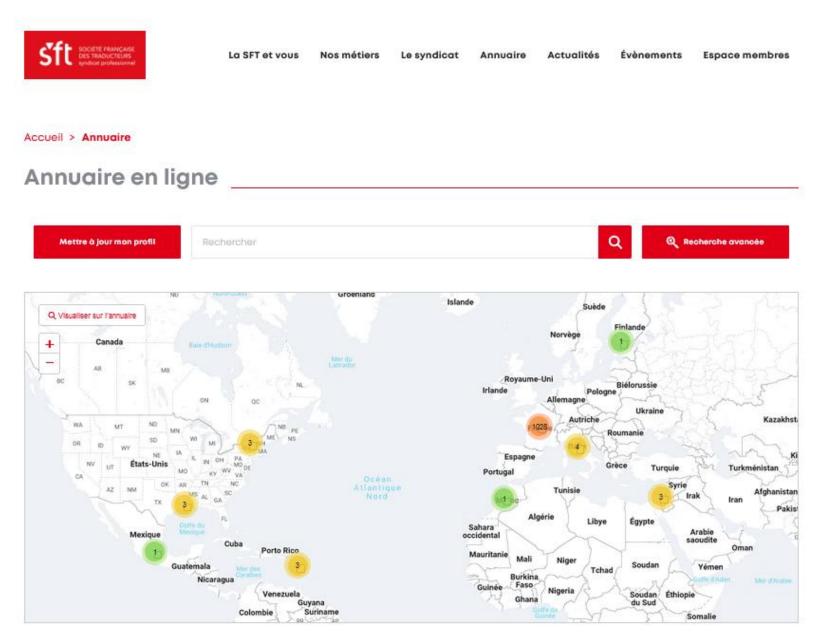
Regroupe près de 1 300 profils professionnels dans les métiers de la traduction et de l'interprétation

La recherche peut s'effectuer :

- Par activité professionnelle et type d'activité
- Par langues de travail et langue(s) maternelle(s)
- Par domaine et sous-domaine de spécialité
- Par emplacement géographique

ATOUTS

Visibilité auprès de la clientèle et des donneurs d'ordre Visibilité auprès de ses confrères et consœurs Crédibilité professionnelle



DÉFENDRE



Défendre nos droits matériels et moraux

- Codes de déontologie pour les métiers de la <u>traduction</u> et de l<u>'interprétation</u>:
 - > textes de référence sur les bonnes pratiques,
 - principes directeurs tels que probité, secret professionnel et respect de la législation,
 - > chaque membre de la SFT les signe et s'engage à les respecter dans le cadre de son activité professionnelle.
- Conditions générales de prestations de services :
 - pour les travaux de traduction,
 - pour les missions d'interprétation de conférence simultanée et consécutive.
- Pendant la crise de la Covid 19 : participation de la SFT aux négociations des professions libérales pour obtenir des indemnités afin de palier la baisse d'activité.
- Prise de position publique de la SFT sur l'intelligence artificielle (juin 2024) : « l'humain doit rester au cœur de la technologie ».









Défendre nos droits matériels et moraux

La SFT a engagé des discussions auprès d'instances décisionnelles :

- la Direction générale des entreprises pour sensibiliser les services du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique sur les conséquences délétères de l'Intelligence artificielle générative sur notre secteur;
- les services du ministère de la Justice pour faire respecter les délais de paiement conformément au cadre légal pour les Experts traducteurs et interprètes (ETI);
- les responsables de la concertation lancée par le ministère de la Culture et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique concernant la rémunération des ayants droit culturels afin de défendre les droits de propriété intellectuelle de nos collègues traducteurs-auteurs ;
- le Médiateur des entreprises pour faire remonter les problèmes de rapport de force entre les gros acteurs du secteur et les indépendants.

REPRÉSENTER



Représenter nos membres

En matière de retraite : <u>commission CIPAV</u> de la SFT.



En matière de formation continue : <u>représentantes SFT</u> au sein du FIF PL.



Pour représenter les professionnel·les indépendant·es, commission <u>Professionnels libéraux</u> de la SFT et une personne membre de la SFT élue au niveau national de l'UNAPL.



La SFT au sein de la FIT

- La SFT fait partie de la **Fédération internationale des traducteurs** (<u>FIT</u>), réseau mondial d'associations de traducteurs, d'interprètes et de terminologues, dont elle a été la fondatrice.
- La FIT, c'est :
 - environ 80 pays et 5 centres régionaux, dont **FIT Europe**,
 - des comités, des groupes de travail, des événements, un congrès,
 - des publications : la revue <u>Babel</u> et la lettre d'information <u>Translatio</u>,
 - la Journée mondiale de la traduction (JMT).



ENTRETENIR



Entretenir des relations avec des organisations homologues

- Avec l'ATLF, l'ATESS, l'ATAA, la CBTI et des universités de l'AFFUMT, co-organisation de différents évènements JMT en 2024 et 2025.
- Avec l'AIIC, conduite d'une enquête sur les pratiques professionnelles en interprétation en 2023 et webinaire conjoint de présentation des résultats.
- Avec l'ATLF, tenue d'une journée d'information sur la traduction d'édition à Dijon en 2024.
- Avec la CNET, organisation d'une série de 6 webinaires destinés à ouvrir le dialogue entre traductrices/traducteurs freelances et agences de traduction pour « Repenser la filière », entre septembre 2024 et janvier 2025.
- Organisation d'une rencontre interprofessionnelle en octobre 2024 avec l'ensemble des associations en France du secteur de la traduction et de l'interprétation.



ORGANISER



Organiser des formations et des évènements

SFT Services, filiale de la SFT et institut de formation continue certifié Qualiopi, propose des tarifs préférentiels aux membres de la SFT, notamment sur ses grandes formations : <u>HJF</u>, <u>UETF</u> et <u>SAM</u>.



Une AG nationale annuelle, des réunions périodiques partout en France et des événements phare récurrents : <u>JMT</u> et <u>RTI</u>.







La Journée mondiale de la traduction

- Célébrée partout dans le monde depuis plusieurs décennies le 30 septembre à l'occasion de la Saint-Jérôme (saint patron des traducteurs et traductrices) sous l'égide de la FIT, la JMT est adoptée officiellement par la résolution 71/288 de l'Assemblée générale de l'ONU le 24 mai 2017.
- En France, elle est organisée à l'échelle régionale par les délégations de la SFT, tous les ans **fin septembre**.
- Tables rondes dans les universités, conférences, sorties en plein air, au musée, apéros, dégustations, débats, traduels...
- Son objectif : promouvoir les métiers de la traduction et de l'interprétation auprès des **communautés étudiantes**, des **universités**, de la **clientèle** régionale et du **public** en général.





PUBLIER



Publier des documents, suivre l'actualité

- Traduire: revue semestrielle
- Le Vade-mecum de l'expert traducteur et interprète : guide pour les experts près les tribunaux
- Traduction, faire les bons choix: guide de conseils aux clients
- Interprétation, faire les bons choix : guide de conseils aux clients
- Traduction certifiée Les bonnes pratiques : guide de conseils aux clients (Institutionnels et particuliers)
- Quels droits d'auteur pour le traducteur professionnel? : le droit d'auteur expliqué aux praticiens de la traduction
- Actu membres : bulletins d'information du syndicat réservés aux membres

















FAVORISER



Favoriser l'interaction entre nos membres

- Des <u>forums de discussion</u> réservés aux membres
 - > SFT Échanges
 - > Forums thématiques
 - > Forums territoriaux
 - > Forums par langue











<u>Un programme de mentorat</u> réservé aux membres, destiné aux professionnel·les qui débutent dans le métier.

Des événements conviviaux ouverts à tous



Journée d'intégration des mandataires - 2023



Apéro Linguistes Grenoble - 2024



Afterwork à Mulhouse – 2024



Galette des rois à Bordeaux - 2024



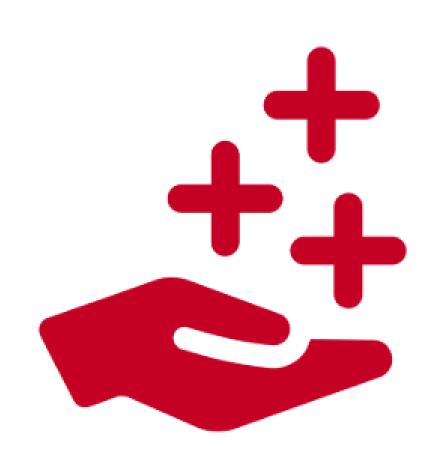


- Un programme de mentorat **exclusif** et **NON rémunéré** conçu expressément pour les membres qui débutent et souhaitent se lancer dans cette **profession passionnante, mais parfois complexe**
- Un **soutien concret**, mais non financier
- Un partage de **bonnes pratiques** et des conseils sur le respect des bonnes conditions de travail
- Élargir son **réseau**Partager des **valeurs**Apprendre de **nouvelles méthodes de travail**

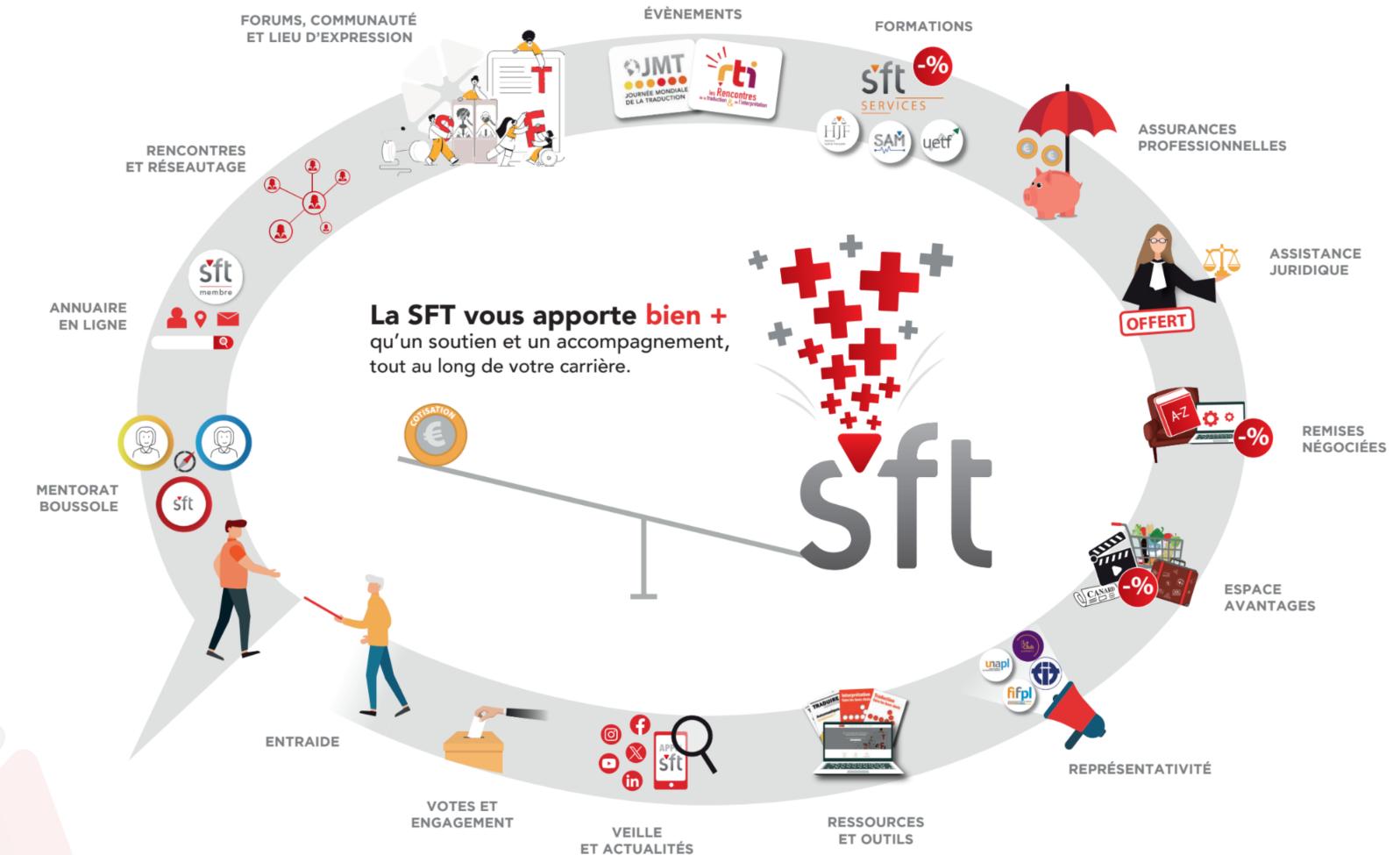




L'adhésion à la SFT : quels avantages ?









Quelques conseils et ressources utiles

Les bonnes pratiques pour se professionnaliser en traduction



Comment valoriser vos prestations:

les conseils de la SFT





Quelques conseils et ressources utiles

Développer son activité : les conseils de la SFT



Enquêtes





Résultats de l'enquête 2022 sur les pratiques professionnelles en traduction





Des questions?







Merci pour votre attention!





SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES TRADUCTEURS

syndicat professionnel

19, boulevard Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans - France

secretariatesft.fr

